

Rapport de la commission sociale, jeunesse et enfance du 16 avril 2024

Rapporteure : Anabela FRAGA

M 263 – 23.06 Babysitting pour les séances du Conseil municipal ?

La motionnaire (VERT.E.S) prend la parole pour rappeler l'objectif de la motion, encourager les jeunes parents à s'investir dans la vie politique en facilitant l'organisation.

La motion propose que la Commune prenne en charge les frais de baby-sitting pour les séances du Conseil municipal, ainsi que pour les séances de commissions, pour les parents qui ont des enfants en âge d'être gardés.

Elle estime que cette proposition peu onéreuse soulage les parents et contribue à une meilleure représentation de toutes les catégories sociales dans l'hémicycle.

M. STAUB prend la parole, pour lui cette motion va dans la vision politique menée par le service de la cohésion sociale de la Ville de Vernier, concilier vie professionnelle et vie privée.

Deux autres communes proposent ce type de financement et sont satisfaits.

D'après un sondage auprès des Conseillers municipaux, la nécessité de ce service n'est pas avérée.

Il résume en indiquant que le Conseil administratif est plutôt favorable à la mise en œuvre de la motion et propose un démarrage sur la couverture des besoins essentiels que sont le Conseil municipal et les TCR où il n'est pas possible d'être remplacé.

Une commissaire (LE CENTRE-VL) prend la parole et indique ne pas être favorable à cette motion. Elle rappelle que l'investissement en politique est le choix de chacun, que les Conseillers municipaux sont payés pour cet investissement et que les dates des séances sont communiquées très tôt, permettant ainsi aux parents de pouvoir trouver des solutions de garde. Elle rappelle également qu'il est illégal de payer les personnes en-dessous du salaire minimum, raison pour laquelle il n'est pas possible de parler de petit budget.

Un commissaire (UDC) déclare que si on augmente les jetons de présence, les parents qui ont besoin de faire appel à une baby-sitter pourraient le faire avec ses indemnités.

Un commissaire (SOC) est favorable à la proposition de M. STAUB..

Une commissaire (MCG) avoue que le fait d'avoir des enfants en bas âge freine l'engagement en politique. Elle s'est toujours débrouillée. Elle ne pense pas que la solution soit la motion proposée. Elle estime que l'engagement en politique est un choix et que ce type de contrainte est peut-être une des limites de l'engagement milicien, dont la rémunération est peu importante.

La motionnaire (VERT.E.S) accepte d'amender la motion selon le préavis de M. STAUB :

« à étudier la faisabilité d'un financement de baby-sitting pour les Conseillères et Conseillers municipaux qui en auraient besoin pour les séances du Conseil municipal et des Toutes commissions réunies (TCR) ».

9 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 LE CENTRE-VERT'LIBERAUX, 2 MCG, 1 PLR) 1 NON (1 UDC).

L'amendement est accepté à la majorité.

On vote la motion amendée.

6 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 PLR) 4 NON (1 LE CENTRE-VERT'LIBERAUX, 2 MCG, 1 UDC).

La motion amendée est acceptée à la majorité.